

QUESTION ORALE H-0342/07

pour l'heure des questions de la période de session de mai 2007  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Konstantinos Hatzidakis  
à la Commission

Objet: Interventions de l'armée dans la vie politique turque

La Commission ne pense-t-elle pas que sa prise de position récente (en date du 2 mai) concernant les événements qui se sont déroulés en Turquie et l'annulation du premier tour des élections présidentielles est beaucoup trop tolérante vis-à-vis des interventions de l'armée? Peut-être faudrait-il que son message concernant les interventions des forces armées turques dans la vie politique soit plus explicite et fasse clairement ressortir que la position occupée par l'armée en Turquie constitue une entrave à toute perspective d'adhésion de ce pays à l'Union européenne?

Dépôt: 03.05.2007  
el